



## Info licenciement contrat pro

Par **Jsoomm**, le **15/01/2016** à **19:02**

Bonjour,

Pour commencer je tiens à vous informer que je me suis déjà renseigné sur divers forums et avec l'inspection du travail par téléphone mais j'aimerais d'autres avis sur ma situation, sachant que la personne à l'inspection du travail me paraissait jeune et n'était pas sûr de lui.

Voilà j'ai donc commencé un BP Sommelier en Septembre 2015, l'entreprise où je travaillais va fermer ses portes à la fin du mois de Janvier 2016.

D'après mon employeur, il s'agit d'une dissolution à l'amiable.

N'ayant pas les moyens de me régler mon solde tout compte jusqu'à la fin de mon contrat ( jusqu'en septembre 2017 ) il me propose:

- à l'amiable de me rémunérer jusqu'au 31 août 2016
- une liquidation judiciaire, ce qui risque de prendre beaucoup de temps avant que je puisse toucher mon solde ( avez vous une idée du temps requis en moyenne ? ) voir aucune rémunération si la vente aux enchères ne suffit pas à régler les dettes de l'entreprise ce qui entraînerait un rendez vous au prudum.

Sa proposition est-elle considérée comme une démission de ma part ?

dois-je refuser son offre au risque de ne toucher aucune rémunération ?

Sachant qu'une démission de ma part a de fortes chances d'entraîner une exclusion de ma formation => étant âgée de plus de 25ans, je suis un apprenti qui coûte cher et il m'est difficile de trouver une entreprise.

Merci à ceux qui prendront le temps de m'aider.